

Date de transmission de l'acte: 26/04/2024

Date de réception de l'AR: 26/04/2024

007-200072007-DE_2024_25-DE

AGEDI

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 26 avril 2024

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 25 avril 2024

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation : 19/04/2024

Présents : 27

Le jeudi 25 avril 2024 à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
30
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Patrick COUDENE, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, Dimitri BRUN

Représentés : Jérôme DELDON représenté par Dominique TRIN, Geneviève DUNY représentée par Christophe ROUX, Jean LINOSSIER représenté par Michel LOUIS

Absents : Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Serge CHARPENAY, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Magalie MOULIN, John SERROUL

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2024_25 - Objet : Avis sur l'étude d'impact, dont les opérations de défrichement, du projet de transformation du site de la Croix de Bauzon en station 4 saisons

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses article L122-1 V et R122-7,
Vu la demande d'autorisation de défrichement et l'étude d'impact produites par le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise pour son projet de transformation de la Croix de Bauzon en station 4 saisons, notifiées le 5 avril 2024 par la DDT 07 à la Cdc Montagne d'Ardèche,*

Considérant qu'une demande de défrichement a été déposée par le SMA concernant les parcelles suivantes : AH 17, AH 65, AH 67, AH 72 situées sur la commune de Borne, et, F1, F2, A406, A407, A408, A415 situées sur la commune de La Souche.

Il est précisé que cette demande est faite dans le cadre du projet de transformation du site de la Croix de Bauzon en station 4 saisons, l'autorisation de défrichement concerne 40 a 72 ca et est accompagnée d'une étude d'impact.

La DDT a sollicité l'avis de la Communauté de communes sur l'étude d'impact.

Après l'avoir analysé, monsieur le Président propose de rendre un avis favorable sur l'étude d'impact, car les opérations de défrichement sont raisonnées et proportionnées.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de rendre un avis favorable sur l'étude d'impact, dont les opérations de défrichement, du projet de transformation du site de la Croix de Bauzon en station 4 saisons sur les communes de Borne et de La Souche,**
- **d'autoriser et de mandater le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**



Fait et délibéré à Coucouron, le 25 avril 2024,
Le Président, Jacques GENEST,